

MANDAT DU SOUS-COMITÉ VIRTUEL DE PRÉSÉLECTION

Objectif

1. Le **Sous-comité** virtuel de présélection (SVP) a pour objectif de hâter le processus d'évaluation des nouvelles propositions de projets. Le **Sous-comité** examine et évalue les nouvelles propositions de projets compte tenu des questions d'actualité des projets et soumet ses recommandations au **Comité des projets**.

Durée

2. Le **Sous-comité** virtuel de présélection est un **Sous-comité** permanent de l'Organisation.

Présidence du Comité

3. Le Directeur exécutif de l'OIC remplit les fonctions de Président du **Sous-comité**.

Composition

4. Le **Sous-comité** est constitué de représentants des Membres exportateurs et des Membres importateurs nommés par les **représentants** des pays Membres. S'ils le souhaitent, les représentants des pays Membres peuvent se faire représenter par des experts techniques et désigner des conseillers.

5. Les membres du **SVP** doivent avoir accès à l'Internet et avoir une parfaite connaissance des projets terminés, en cours ou à l'étude par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB).

Procédures de travail

6. Le **Sous-comité** fonctionne par courrier électronique (projects@ico.org).

7. Le **Sous-comité** travaille en anglais seulement mais afin d'accélérer le processus d'évaluation, les documents clés peuvent également être diffusés dans les autres langues de l'Organisation (espagnol, français ou portugais) selon la langue de la proposition initiale.

8. Le Secrétariat étudie les observations du **Sous-comité** puis, sur cette base, il élabore un rapport d'évaluation préliminaire qui est communiqué aux pays qui ont présenté la nouvelle proposition de projet afin qu'ils prennent les mesures appropriées.

9. Le Président du **Sous-comité** fait rapport au **Comité des projets**.

Évaluation des propositions

10. Le **Sous-comité** complète le document d'évaluation préparé par le Secrétariat pour chaque évaluation de nouvelle proposition de projet.

11. Les éléments d'appréciation pouvant être pris en considération par le **Sous-comité** peuvent être téléchargés depuis le site web de l'OIC, www.ico.org, sous la section "Projets" :

- i) Le Manuel pour la préparation et la gestion des projets à financer par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) ;
- ii) Les renseignements de base sur la présentation de dossiers au FCPB afin d'obtenir le soutien financier nécessaire aux activités associées au café (document EB-3573/96 Rev. 4) ;
- iii) Le dernier rapport de situation sur les projets (afin d'éviter toute répétition inutile des efforts et garantir l'établissement de synergies avec les projets sur le café en cours parrainés par l'OIC) ;
- iv) La stratégie de mise en valeur du café de l'OIC (document ICC-105-16).